

**CONFÉDÉRATION NATIONALE
DES RETRAITÉS MILITAIRES DES ANCIENS
MILITAIRES
ET DE LEURS CONJOINTS**

**Siège social et bureaux
17, Rue de Bourgogne – 75007 Paris**

**Téléphone : 01.45.51.57.2
email : retraitemilitaires@wanadoo.fr**

Procès Verbal de l'assemblée générale du 12 Mai 2017

Le vendredi 12 mai 2017 à 9h00, les présidents des associations départementales et les administrateurs de la Confédération Nationale des Retraités Militaires et des veuves de militaires de carrière (CNRM) se sont réunis à Cayeux sur Mer en assemblée générale.

LE PRÉSIDENT ouvre la séance à 9h00

Le Président souhaite la bienvenue à tous les membres. Il demande au secrétaire général de faire le point des présidents présents et absents et de faire part du nombre de pouvoirs comptabilisés et de leur attribution.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Annonce – le décompte des présidents :

22 présidents sont présents, – 2017 pouvoirs ont été recensés – globalement ceci représente 9274 voix, soit 58,20% du total.

Un exemplaire des statuts, du règlement intérieur ainsi que la note de convocation sont sur la table.

L'assemblée générale peut donc délibérer valablement.

Le président de la séance est le président Charles Berder, le secrétaire, le secrétaire général, Daniel Wattez.

LE PRÉSIDENT

Le Président déclare la séance ouverte

Il demande au secrétaire général de préciser l'ordre du jour.

Introduction

11- Ouverture par le Président

12 – Activités

- 121 Rapport Moral
- 122 Rapport d'activités
 - Les Effectifs – les prospections -2017
 - La Communication
 - les participations CNRM

- Motion de synthèse 2017
- la médaille de la CNRM

13 - Rapport financier

14 – Rapport du vérificateur aux comptes

15 – Budget 2017

16 – Congrès 2018– Point de situation –

17 – Candidature(s) - congrès 2019

18 - Divers

19 - Conclusions

Le secrétaire général demande à **Louis OURLIAC** de prononcer l'hommage aux morts :

HOMMAGE AUX SOLDATS MORTS POUR LA FRANCE

et aux membres de l'association ainsi qu' à leurs proches décédés depuis la création de la C.N.R.M

Tous nos morts, quelles qu'aient été leurs croyances philosophiques ou religieuses, ont droit à être réunis dans un même sentiment de reconnaissance.

Cette cérémonie nous donne l'occasion d'honorer ensemble la mémoire de nos soldats et de nos supplétifs morts au champ d'honneur ou dans les combats de l'ombre, tout au long des âges où s'est forgée l'unité de notre pays.

Notre mémoire se porte tout particulièrement vers les disparus restés sans sépulture, dont les corps se sont mêlés aux terres d'Europe, d'Asie et d'Afrique.

Venus de tous les horizons et partageant un idéal commun, ils ont bien mérité de la France tout entière.

Notre souvenir va en même temps à nos personnels ayant exercé des responsabilités au sein de notre confédération cités ici dans l'ordre de leur disparition, notamment :

Thérèse CORN ex vice-présidente de l'ARM 49

Caporal Émile AVAÉ décédé en opération ARM 49

Elfège Samson PUTOLA secrétaire ARM Guadeloupe

Maryse LOZE fille de la vice-présidente de l'ARM 09 et

Georges LOZE vice-président de l'ARM 09 son père

Alain SERRES président honoraire de l'ARM 70

Général Maurice BARRET rédacteur « Point de vue » de l'ARM 04

Madame Éric FAIVRE épouse du président de l'ARM 40

Sergent Julien BARBÉ du 6ème RG rattaché à l'ARM 49

Michel MADORÉ – responsable animation de l'ARM35

Christian GUILLAUME – ancien vice-président du secteur de Saint Malo,

Ainsi qu'à nos centaines de milliers d'adhérents militaires et civils et à leurs proches disparus depuis 1895 ; ils ont marqué leur solidarité au sein de notre association et de la grande famille de la Défense ; honneur à eux.

Enfin, nos pensées vont aussi vers nos camarades morts en opérations extérieures, dont les militaires Français décédés en opérations depuis que nos armées y sont engagées, ainsi que les victimes des attentats terroristes.

Les uns et les autres ont droit à l'hommage de nos drapeaux et de nos étendards.

Ils ont été des nôtres, ne les oublions pas.

Recueillons-nous autour d'eux dans une minute de silence.

Le président ajoute une mention spéciale à la mémoire d'Alain Serres, ancien président de l'association de Haute-Saône, pour son engagement exceptionnel. Il salue également la mémoire du général Maurice Barret, un ami, rédacteur fidèle du journal Solidarité Militaire et homme de grande culture.

Le Président procède à la lecture du rapport moral.

RAPPORT MORAL 2017

L'environnement des représentations de notre confédération a été profondément restructuré. Au niveau ministériel, le Haut conseil de l'âge aux effectifs renforcés n'aura pas la même capacité de dialogue que le CNRPA qu'il remplace. Au ministère de la Défense, le CPRM fonctionne dans le cadre des textes rénovés et codifiés, en liaison avec un CSFM devenu quasi permanent et plus professionnalisé.

Dans les départements les Comités départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie, institués par la loi d'adaptation au vieillissement, sont en cours d'installation. Ces instances ont dorénavant des périmètres et des compétences élargis.

La concertation au ministère de la Défense sera très exigeante. Nous avons agi pour assurer la participation des retraités militaires. Il apparaît déjà que les difficultés ne vont pas manquer. Notre confédération maintiendra une présence active assurant une prise directe avec la communauté militaire et la vie sociale des départements.

Succédant aux Coderpa qui depuis 1982 permettaient le dialogue avec les organisations œuvrant pour les personnes âgées, les CDCA ne doivent pas s'en tenir à une fonction contemplative. Témoins avertis de la transition démographique, ils ont un rôle concret à jouer, dans tous les domaines concernant les aînés dans la société. D'autant que le contexte s'est enrichi de nouveaux acteurs, avec notamment la conférence des financeurs.

Profitons de la rénovation pour dynamiser l'action des représentants de l'UFR, en contact étroit avec les responsables des ARM.

Nous allons dans les mois à venir faire face à de nombreux départs dans l'équipe du siège national. Avec moins d'adhérents il faudra adapter les effectifs et utiliser davantage les outils numériques.

Nous devons en particulier respecter progressivement une charte de présentation des insertions dans notre journal. Donc mettre en place des méthodes soutenables et durables.

L'exercice qui commence après le congrès de Cayeux-sur-Mer sera le dernier pour les dirigeants nationaux de la CNRM.

Nous savons que le président élu qui va entrer à l'Élysée le 14 mai a prévu des mesures qui toucheront les retraites et les retraités. Nous aurons rapidement à

faire connaître nos positions, que vous relayerez, auprès des députés élus le 18 juin.

Resserrons les rangs pour affronter cette phase exceptionnelle de la vie de la confédération. Soyons confiants et convaincus que nos successeurs, eux aussi, sauront mettre leurs talents au service de l'intérêt général.

A la demande du Président, le secrétaire général procède ensuite à la lecture du rapport d'activités.

En préambule, un éclairage rapide est donné sur le déroulement de la matinée du samedi matin.

Les dossiers remis aux participants comportent les documents qui complètent la présentation orale qui sera dispensée. Chaque président s'est vu remettre un 'Kit' Recrutement fruit du travail réalisé par le groupe de travail en charge du dossier sous la conduite du président (h) **Pierre Ingouf.**

Rapport d'Activités :

Pour aborder cette partie la courbe des effectifs est affichée. Elle décroît régulièrement avec la perte en moyenne de 600 à 700 adhérents par an. C'est un chiffre important et les efforts conjugués du siège et des associations n'ont pas permis d'en limiter l'impact.

La répartition par catégorie d'adhérents fait apparaître 85% de militaires retraités, 10% de conjoints et seulement 5% de sympathisants. C'est probablement dans cette catégorie là qu'il faut rechercher à recruter.

S'agissant de la prospection de 2017, nous avons recensé 10776 nouveaux retraités de la défense ainsi que 7633 ayants-cause (familles dont environ 1/3 sont utilisables).

La ventilation par département a été fournie aux présidents. Le fichier d'adresse disponible sera fourni par envoi de mél à toutes les Arms.

La structure du fichier est classique seul un classement apparaît pertinent, c'est celui par date de naissance qui doit permettre d'adapter le discours lors du premier contact.

Il est rappelé que lors des contacts par courrier la mention suivante est obligatoire :

*« En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez vous opposer à la transmission d'informations figurant dans le fichier des pensions de l'Etat à notre association. Ce droit d'opposition doit s'exercer auprès du Ministère de l'Economie et des finances - Direction Générale des Finances Publiques - Service des Retraites de l'Etat - Bureau 2B - 10 boulevard Gaston Doumergue, 44964 NANTES Cedex 9 -
Mél : bureau.sre2b@dgfip.finances.gouv.fr*

La communication.

La messagerie ICODIA.

Cette messagerie mise en place en janvier 2012 a pour objectif de normaliser les adresses utilisées au sein de la CNRM pour éviter les mélanges entre messageries personnelle et professionnelle.

Les problèmes récurrents rencontrés dans son utilisation sont dus à l'insuffisance de place pour le stockage des messages. Ce point est évoqué dans les questions posées par les présidents.

Le journal Solidarité Militaire.

Louis Ourliac

La société qui réalise le maquettage du journal est en liquidation judiciaire et nous sommes en train de rechercher un partenaire qui pourra reprendre ce travail sans qu'il y ait d'interruption.

A propos de la relève du rédacteur en chef, deux candidats provinciaux se sont présentés. Ils n'ont pas donné suite après avoir pris connaissance des conditions.

Nous avons reçu depuis, au siège, un candidat francilien qui doit nous apporter une réponse la semaine prochaine.

Les consignes données pour la rédaction des insertions de la rubrique 'vie des associations' sont respectées de façon très approximative et il faut très souvent reprendre ceux-ci pour permettre à chaque association de figurer dans cette rubrique. Nous avons perdu un rédacteur important, le général Barret qui animait la rubrique 'point de vue'. Dans l'immédiat nous remplaçons ces articles par des informations générales de défense.

Il faut rappeler que le coût réel d'un journal livré dans la boîte aux lettres de l'adhérent est précisément de 1,2760 € - ce qui représente annuellement 13 euros.

Les conventions publicitaires qui permettent de financer une partie du journal sont difficiles à réaliser. Seuls quelques annonceurs répondent encore présent. Le changement de portage vers le 'digital' y est probablement pour quelque chose et nous allons devoir aboutir sur la publicité payante au niveau du site de la CNRM.

La possibilité ouverte aux Arms de participer aux insertions sous la forme d'insertions de publicités régionales n'a reçu aucun écho pourtant elle permet un partage des recettes au profit de l'Arm concernée.

Le site de la CNRM.

Un espace est réservé aux présidents. On y trouve de nombreux documents pratiques, les journaux complets en format numérique ainsi que les comptes-rendus des CA et assemblées générales. Il faut souligner que le WebMaster du site est Mr Pierre Zoonekynd.

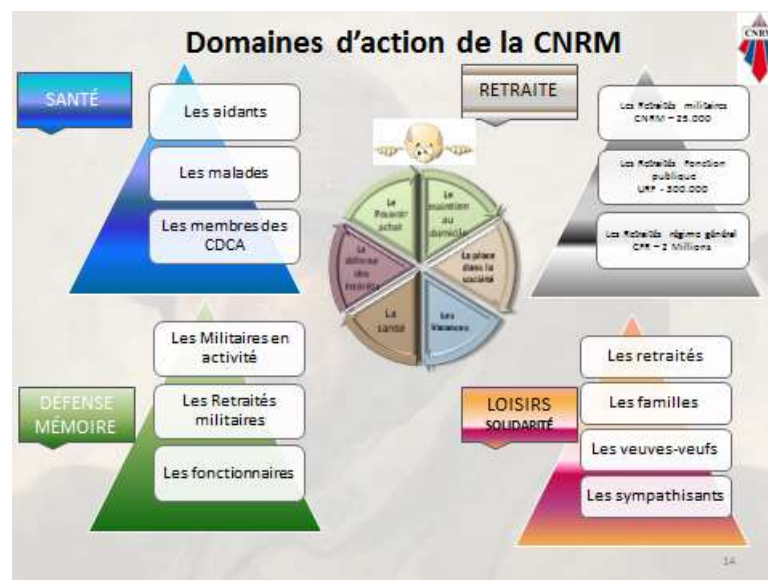
Divers

Deux dossiers thématiques ont été réalisés (démarches au décès – Droits du combattant). Ils ont rencontré un réel succès et sont toujours disponibles.

Les Présidents d'Arms peuvent également faire bénéficier leurs adhérents d'abonnement à tarifs réduits au courrier des retraités. Ils traitent directement avec l'UFR sans passer par la CNRM.

Les participations de la CNRM aux différentes instances sont importantes.

Il suffit de rappeler le périmètre d'activités de l'association pour se rendre compte de cette grande variété.



Ce sont près de 100 réunions par an où sont impliqués les bénévoles, généralement seuls.

Le Recrutement

Il faut souligner l'investissement très significatif du président honoraire Pierre Ingouf qui n'a pu se joindre à nous compte tenu d'un problème de santé. Il lui appartenait de présenter la synthèse du travail qu'il a piloté en liaison avec le groupe de travail qu'il a animé.

La finalité de cette réflexion est de permettre une prospection plus efficace. L'objectif est de privilégier une prospection basée sur des contacts directs. L'ensemble du Kit de développement y participe. Il comporte un plan de recrutement, un argumentaire détaillé, une directive de mise en œuvre, un dépliant témoin ainsi qu'un modèle de bulletin d'adhésion 'd'arm'. Ce plan prévoit également la livraison gratuite d'un nombre de journaux correspondant au nombre de prospects du fichier.

Le président indique que ce projet ne sera mis en œuvre que par les associations volontaires. Il faudra également que le conseil valide les coûts entraînés par la mise en place des journaux gratuits notamment.

Une liste circule pour recenser les présidents qui sont partants pour cette campagne.

En tout état de cause, compte tenu du format du congrès, il est demandé aux présidents de fédération de se faire le relais auprès des présidents de leur fédération pour leur proposer cette démarche et faire remonter au siège les besoins qui en découlent.

La concertation.

Le nouveau dispositif de concertation est affiché. La CNRM figure à la fois au CSFM et au CPRM. Les APNM (associations professionnelles nationales de militaires) qui sont de nouveaux acteurs pourront constituer à terme une concurrence supplémentaire pour les Arms.

Le président indique que ces structures ne sont pas opérationnelles à ce jour et qu'il conviendra par la suite aux dirigeants de la CNRM d'encourager éventuellement la création d'une APNM.

Les retraites.

Concernant les retraites, il faut insister sur la place 'charnière' des retraités dans la société française d'aujourd'hui. A la fois soutien des plus âgés par la participation au paiement des très chers EHPAD, soutien de leurs enfants confrontés pour beaucoup aux difficultés de la vie chômage, précarité et souvent soutien pour la garde des petits-enfants en relais des parents au travail.

Le risque de malmenager les séniors, c'est de fragiliser la société toute entière.

Les positions préconisées par la CFR (confédération française des retraités) pour la réforme du système de retraites se rapprochent du projet du nouveau président de la République récemment élu.

Il est rappelé que la CFR anime plusieurs commissions :

Retraites, délégués, autonomie, Europe, Santé.

La Santé.

Sur le thème de la Santé, le projet Amare présenté lors du congrès d'Epinal n'a entraîné aucune adhésion de la part des Arms. Nous n'irons donc pas plus loin que la production du dépliant qui avait été réalisé à cet effet par la vice-présidente nationale.

La Caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS) offre toujours la possibilité de réaffiliation pour les militaires ayant travaillé après leur carrière militaire ainsi qu'aux veuves d'un titulaire d'une PMI.

Il est rappelé que cette caisse offre des avantages supérieurs à la caisse primaire d'assurance maladie par l'intermédiaire notamment des commissions des prestations supplémentaires (normale et PMI) où nous avons un représentant, Mr Michel Griveau.

En 2018, le nouveau référencement de la mutuelle par le ministère de la défense oppose deux entités, le pôle UNEO qui regroupe les fonctionnaires 'en uniforme' (armées, douane, police ...) et le pôle Tego qui regroupe, entre autres, les assureurs institutionnels AGPM (Association Générale de Prévoyance Militaire), GMPA (Groupement militaire de prévoyance des armées), MCDEF (mutuelle civile de la défense...).

Une grille d'évaluation propose 5 critères pondérés pour vérifier la bonne adéquation de l'offre à la demande. Les dossiers viennent d'être déposés, la réponse sera connue d'ici la fin de l'année. Nous nous en ferons l'écho.

Les mutuelles historiques (MNM(mutuelle nationale militaire), CNG (caisse nationale du gendarme), MAA (mutuelle armée de l'air)) existent toujours. Elles proposent des compléments de remboursements de soins notamment optique et dentaire qu'il faut utiliser.

La CNRM, « employeur » a souscrit un contrat 'groupe' avec la mutuelle de l'UNC (union nationale des combattants) pour ses employés. Cette petite mutuelle propose des contrats qui prennent en compte la spécificité des titulaires de PMI.

François Jacquet, président adjoint de la CNRM et correspondant UFR intervient sur les CDCA :

Beaucoup d'entre vous ont entendu parler des CDCA soit par le bulletin en ligne CODERPA-Lien devenu CDCA-lien réalisé par l'UFR soit par le journal Solidarité Militaire.

L'UFR est à nouveau sollicitée pour présenter des titulaires ou des suppléants pour 'armer' ces CDCA. Nous avons demandé courant 2016 à nombre de représentants dans les CODERPA de se porter volontaires pour les CDCA. Environ 50% d'entre eux ont répondu et l'UFR a alors adressé une lettre d'appui à leur conseil départemental. Depuis début 2017, 25 départements ont agréé nos candidatures.

Les Loisirs

Mr Pierre Zooneynd, administrateur et président du club loisirs présente le partenariat privilégié qui nous lie à l'IGESA pour les loisirs en distinguant les séjours individuels qui paraissent dans le journal, les séjours groupe qui concernent les présidents d'associations départementales qui décident d'organiser un voyage pour leurs adhérents. La limite pour l'expression des besoins 2018 est fixée au mois de Juin 2017.

Il rapporte ensuite le bilan des trois dernières années en termes de fréquentation, de coût et de moyenne d'âge. Ces données disponibles pour la première fois montrent bien l'intérêt des deux partenaires.

Le secrétaire général ajoute que le domaine de la Grande Garenne de la FNAM est en mesure d'accueillir les associations, à des tarifs compétitifs.

Interruption de séance à la demande du président à 10h45.

Reprise de la séance à 14h00, après la tenue du conseil d'administration.

L'entraide.

De nombreuses possibilités sont offertes pour aider nos adhérents.

Certains présidents font remarquer que le nouveau découpage de l'action sociale des armées conduit à renforcer les déserts militaires. Le rattachement aux bases de défense isole des territoires.

Le président indique que ce sujet pourrait être 'remonté' au niveau des instances de concertation.

La FNAM (Fédération Nationale André Maginot) permet aussi d'aider efficacement nos adhérents, souvent adhérentes en difficulté. Il faut constater que le nombre de dossiers est très faible.

Certaines précautions doivent être prise pour la constitution des dossiers de demandes de secours :

- Dossier FNAM correctement rempli avec les pièces justificatives fournies,
- Transmission à la CNRM et non directement à la FNAM,
- Sollicitation en parallèle de l'ODAC (office départemental des anciens combattants),
- Participation financière (même symbolique) de l'ARM sur la dotation FNAM.

La Mémoire.

Des possibilités de financement de voyages scolaires sur les lieux de mémoire sont possibles par la FNAM et par la DMPA (direction de la mémoire du patrimoine et des archives). Les congrès comportent systématiquement depuis 2015 une participation scolaire pour affirmer le rôle de 'passeur de mémoire' de la confédération.

Certaines associations ont obtenu le financement de drapeaux 'juniors' qui renforcent ces liens. (Arm02-Arm10). Les livres 'la Flamme de la Nation' sont disponibles auprès de l'association du comité de la Flamme à prix coûtant, 5€ pour le congrès.

La médaille de la CNRM

Environ 1250 médailles ont été attribuées depuis le lancement de cette décoration. Cela souligne le succès de cette initiative. 2017 est la dernière année de la période de transition qui accompagnait la mise en place de cette nouvelle distinction.

Préparation de l'avenir.

Un commentaire accompagne le dossier remis aux présidents sur l'avenir de la CNRM.

Ce dossier comporte différents éclairages sur tous les aspects nécessaires à la redéfinition des objectifs de la confédération. C'est ainsi que sont successivement exposés :

- Le patrimoine immobilier, mobilier
- Les liens fonctionnels et le périmètre associatif,
- La situation actuelle de la gouvernance et ses évolutions à court et moyen terme,
- Les limites humaines,
- Les ressources humaines et financières,
- Les constats, les propositions.

Le président considère qu'il appartiendra aux dirigeants futurs de s'approprier ce dossier. Il lui semble inopportun de créer dès maintenant un groupe de travail sur ce sujet.

Le rapport d'activités étant achevé. Le vote des présidents est requis.

• **RÉSOLUTION NUMÉRO 1**
« L'assemblée générale approuve-t-elle le rapport d'activités tel qu'il vient d'être présenté ? »

Adoptée à l'unanimité

IV – Point de situation budgétaire. (trésorier général)

Rapport financier 2016

- **Recettes (produits) : 326634.13€**
- **Dépenses (charges) : 329507.08€**

Le compte de résultat présente un solde négatif de 2872.95€, ramené à un solde positif de 7127.05€ après réaffectation d'une somme de 10000€, une partie de la provision réalisée lors des exercices 2014 et 2015.

Concernant les dépenses

- * **11 - Salaires et charges** (excédent de dépenses de 2350€)

Régularisation de la provision pour congés payés.

- * **12 - Fiscalité et assimilés**

RAS

- * **13 – Charges de copropriété et maintenances** (excédent de dépenses de 4600€)

Essentiellement dû à la TVA non déduite des trimestrialités LOCAM (financement de la location des matériels Print Platinum).

- * **14 - Gestion courante** (excédent de dépenses de 5600€)

Commande d'insignes pin's supplémentaire

* **15 - Communication** (excédent de dépenses de 7000€)

10 parutions de journaux « SM », alors qu'il avait été envisagé de n'en produire que 9.

* **16 - Activités** (dépenses non réalisées de 9300€)

Dépenses contenues pour le congrès d'Epinal.

Concernant les recettes

* **21 - Cotisations** (excédent de recette de 5800€)

Bon retour concernant l'ultime relance : 500 chèques perçus sur 1411 adhérents relancés (35%)

* **22 - Revenus de placements** (manque à gagner de 550€)

Baisse des taux d'intérêt

- Livret A LBP 0.75% au 01/01/2016
- CSL LBP 0.25% au 16/04/2016
- CSL CA 0.40% au 01/10/2016

* **23 - Publicités** (excédent de recette de 9700€)

Insertions publicitaires d'UNEO (4200€) et de l'AGPM (2500€) non budgétées.

* **24 - Autres recettes** (excédent de recette de 13700€)

- Reconduction du CAE pour une période de 12 mois sur l'année 2016,

- Vente de fascicules :

- 209 « Formalités à accomplir lors du décès »
- 42 « Les droits du combattant »

Les vérificateurs aux comptes sont invités à se prononcer sur la gestion de l'année 2016.

Rapport des vérificateurs aux comptes

Mr Jean-Luc Bisconte, en l'absence de Mr Slupek :

« En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Congrès d'Epinal, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur la vérification des comptes de l'exercice 2016 pour laquelle nous avons pu disposer de toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de cette mission.

Nous avons examiné successivement :

Les comptes de comptabilité générale

Les pièces justificatives,

La situation financière au 31 décembre 2016 (jointe en annexe)

De nos contrôles, il ressort d'une part que le rapprochement des écritures comptables avec les pièces justificatives correspondantes n'a pas révélé d'anomalies, et que d'autre part, la décomposition de l'avoir et la situation financière présentés étant conformes aux écritures, nous considérons que ces comptes donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé.

Dans ces conditions, nous vous demandons de bien vouloir donner quitus au trésorier général pour sa bonne gestion. »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2

« L'assemblée générale approuve-t-elle le rapport financier 2016 tel qu'il a été présenté ?

Adoptée à l'unanimité

Présentation du budget prévisionnel

Le budget prévisionnel est présenté avec 327150€ de charges et 323500€ de produits, prévision d'un solde négatif de 3650€

RÉSOLUTION NUMÉRO 3

« L'assemblée générale approuve-t-elle l'écoulement du budget prévisionnel tel qu'il lui a été présenté ?

Adoptée à l'unanimité

Affectation du résultat de l'exercice 2016.

Le résultat positif de l'exercice 2016 d'un montant de 7127 € 5 centimes est proposé pour être affecté au report à nouveau

RÉSOLUTION NUMÉRO 4

« L'assemblée générale approuve-t-elle l'affectation du résultat de l'exercice 2016, soit 7127 euro 5 centimes au report à nouveau ?

Adoptée à l'unanimité

Le trésorier général présente ensuite, pour information, l'écoulement du budget 2017 ainsi que le tableau des quotes-parts :

Propositions d'évolutions des quotes-parts

	2016	2017	2018	2019	2020
ADHERENT	16,5	18,5	19	19	20
PRIMO-ADHERENT	12	18,5	19	19	20
CONJOINT	2,5	3	3	4	4
VEUVE	16,5	18,5	19	19	20
GPPMS	27	27	28	28	30
INTERNET	27	27	30	30	32

Les congrès.

Le principe des congrès à effectifs variables a été posé en 2016. Trois types de congrès sont possibles, le congrès plénier lors des élections des dirigeants tous les trois ans, le congrès restreint organisé sur une journée à Paris qui regroupe les présidents de fédération accompagnés d'un nombre variable de présidents d'arms de leur fédération, enfin le congrès intermédiaire qui a le même format que le congrès restreint auxquels on ajoute les conjoints et qui se déroule sur deux jours.

Congrès de 2018

Le congrès de 2018 sera un congrès ouvert à tous, en effet les dirigeants de la confédération seront soumis à renouvellement. La préparation est en cours par l'ARM81.

Congrès de 2019.

Le Président Gillet est amené à présenter son projet pour 2019.

A l'issue de cette présentation, l'assemblée générale, se prononce :

RÉSOLUTION NUMÉRO 5

« L'assemblée générale approuve-t-elle la proposition d'organisation du congrès en 2019 à Puisseguin? »

Adoptée à l'unanimité

Il conviendra de préciser au plus tôt les dates prévues pour cette manifestation.

Motion de synthèse 2017.

Les axes d'effort retenus en 2016 concernent :

les retraites, notamment pour le non alignement des taux de CSG,

la défense, par le maintien des retraités dans les comités sociaux,

les anciens-combattants, par la réécriture à droits constants du code des PMI,

la santé – par la demande de la baisse des cotisations de mutuelles,

Les loisirs – par le maintien de l'attractivité du Club Loisirs

RÉSOLUTION NUMÉRO 6

« L'assemblée générale approuve-t-elle la motion de synthèse 2017 »

Adoptée à l'unanimité

Questions posées par les ARMs

Congrès nationaux restreints :

Il s'agit plutôt d'un rappel de la question déjà posée en 2016 *, ayant pour finalité l'organisation de 2 congrès sur 3 à Paris même.

Cette solution permettrait non seulement des économies au niveau du seul siège **mais_également pour les fédérations.**

Réponse : Ce point a été développé, dans la mesure du possible les congrès restreints seront organisés à Paris sur une journée. Le principe des congrès intermédiaires reste en vigueur notamment pour les petites Arms candidates à l'organisation d'un congrès.

Motions de Synthèse de la Confédération :

La comparaison des mentions de synthèse d'une année sur l'autre laisse une impression de « Copier-coller ». Cette liste ne serait-elle pas à revoir et **les priorités à retenir précisées ?** Quitte à rappeler tous les 2 ou 3 ans celles provisoirement déclassées.

Réponse :

Absolument, Nous en avons tenu compte pour la motion 2017.

Classement de la médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme :

Sans remettre en cause la création même de cette médaille, qu'en est-il des actions entreprises par la CNRM, en association avec d'autres organismes d'anciens combattants, pour revoir le classement inepte qui la place AVANT les croix de guerre ?

Réponse : Francois Jacquet, président adjoint, refait la genèse de cette décoration. De nombreuses associations (Souvenir français, UNC, FNAM, CNRM) ont réagi. La contestation concene principalement la position de cette décoration Affaire à suivre, mais il s'agit d'un décret présidentiel et les lignes sont difficiles à bouger.

FNAM :

Une association au moins de la FGO (Affiliée au groupement 101) a tenté en vain d'obtenir la liste des adhérents de l'association **également adhérents de la FNAM au titre de son groupement 101/..** Y a-t-il un moyen d'obtenir une telle liste ?

Réponse :

Le secrétaire général rappelle que la FNAM est en train de faire réaliser un logiciel permettant une gestion plus fine des bénéficiaires de la subvention. Les conditions vont se durcir et il y a

probablement plus à perdre en sollicitant actuellement la FNAM pour obtenir une liste sachant que c'est normalement l'Arm qui doit la fournir.

Bulletin d'adhésion de la CNRM :

Un bulletin d'adhésion à la CNRM est inséré à la page 2 de toutes les éditions du journal « Solidarité Militaire ». Ce bulletin offre la possibilité au nouvel adhérent d'être rattaché administrativement, soit auprès de l'association départementale, soit auprès du siège national.

Supprimer sur tous les bulletins d'adhésion (Journal SM et triptyques divers) contribuerait au recrutement des ARMs (Pour les quelques départements n'ayant pas une association départementale, il suffirait de préciser, par exemple, « rattachement administratif à l'association départementale ou la plus proche »).

Réponse :

Louis Ourliac rappelle que nous avons obligation de faire figurer dans le journal un bulletin d'adhésion. A la demande des présidents nous pouvons supprimer la proposition de rattachement au siège pour ne laisser apparaître que le rattachement à l'Arm.

Contrairement à d'autres fédérations, la CNRM paraît insuffisamment connue. Des solutions à rechercher, les moins onéreuses possibles, ne pourraient-elles pas pallier à ce sentiment, sachant que ses dirigeants participent pourtant chaque année à une centaine de réunions diverses ? Une information insérée dans diverses revues du milieu de la Défense - Armées d'aujourd'hui, par ex. - ou certaines assurances - AGPM, par ex. - ne permettrait-elle pas de contribuer à mieux la faire connaître ? "

Réponse: C'est le souhait de toutes les associations de bénéficier de cet affichage bien souvent devant la multitude de demandes, la réaction du commandement c'est de n'en faire aucune. Il faut profiter de toutes les occasions comme en 2015 lorsque nous avons obtenu le message du ministre de la défense à l'occasion du congrès.

Etat des quote-parts dues à la CNRM :

La CNRM adresse en début d'année la liste des quote-parts dues par les associations et le fait ensuite après chaque règlement afin de rappeler la liste des adhérents pour lesquels la quote-part reste due. Cette procédure semble bien fonctionner. **Cependant, la mise à jour des états reçus est fastidieuse et susceptible d'engendrer des erreurs de ligne**, lors de la mise à jour du montant de la quote-part en regard de l'adhérent concerné car, sauf à réduire la largeur afin de pouvoir lire une ligne en entier, (Zoom 70 au lieu de 100%, ce qui nécessite une excellente vue, ce qu'ont encore tous les retraités de notre âge ?), il devient nécessaire de faire d'incessants allers et retours droite-gauche puis gauche-droite.

Réponse du trésorier général : Nous allons remédier à cette difficulté. Merci de prendre contact au cas par cas avec le siège.

Commande de médailles de la CNRM :

Serait-il possible de facturer à posteriori les commandes de médailles (comme fait déjà par ailleurs pour les diplômes d'honneur et leurs insignes) afin de n'avoir qu'un seul règlement à effectuer (et donc à encaisser pour la CNRM). Actuellement il est demandé de payer les médailles lors de la commande et il est adressé ensuite, lors de l'envoi des médailles, une facture pour les frais de port. Et, donc, ne plus demander le règlement lors de la communication des distinctions accordées mais à réception de la facture.

Réponse :

Le secrétaire général indique que cette proposition est agréée, le paiement se fera à réception par les présidents. Il faut simplement respecter cette modalité car certaines associations doivent être relancées régulièrement pour le paiement des factures.

Gestion des sympathisants « IGESA ». Proposition d'un quota de 10%, possibilité de siéger en CA et en bureau d'ARM mais non d'en exercer la présidence.

Réponse : le secrétaire général indique que c'est chaque Arm en fonction de ses statuts ou règlement intérieur qui statue sur ce point. Certaines associations ont pris des dispositions limitant le rôle des sympathisants à des fonctions non dirigeantes.

Evaluation de l'intérêt à poursuivre avec la messagerie ICODIA.

Réponse :

Le secrétaire général indique que la mise en place correspondait à une simplification. Les limites relevées conduisent à conseiller de se servir d'Icodia en tant que messagerie 'relais' en prenant la précaution de purger fréquemment la boîte aux lettres.

Augmentation de la quote- part reversée au siège, impact très important sur les cotisations des veuves.

Réponse : le président propose aux présidents une nouvelle résolution qui consiste à différer d'une année les augmentations prévues en 2018.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7

« L'assemblée générale approuve-t-elle cette disposition

Acceptée à l'unanimité

Perspectives et orientations de la CNRM, au-delà de la simple relève des dirigeants, le sujet mériterait beaucoup mieux que les questions diverses.

Réponse : le secrétaire général indique que la présentation et le dossier consacrés à CNRM XXI répondent en partie à ce souci. Il lui paraît important d'initier cette réflexion le plus rapidement possible.

Comités sociaux, la CNRM peut-elle envisager de saisir la direction nationale de l'ASA en ce qui concerne le bon fonctionnement des comités au sein des bases de défense ; notamment sur les points suivants, deux réunions annuelles obligatoires et convocation des représentants des associations de retraités militaires.

Réponse le président indique qu'il est préférable de s'appuyer sur des cas concrets de dysfonctionnements pour interpellier le ministère sur ce sujet. Les présidents sont invités à faire remonter ces informations au cas par cas.

Centenaire 14-18

A la demande de la fédération Alsace-Lorraine, une inscription dans l'ossuaire de Douaumont pourrait être réalisée.

Réponse : Le président indique que sur le principe il n'y a pas d'opposition. Il faut dans un premier temps obtenir un devis puis réfléchir à l'inscription. **Les éléments de prix étant collectés, le principe de graver une pierre de l'ossuaire de Douaumont avec mention de la CNRM est validé.**

Reçus fiscaux :

Réponse : La CNRM n'étant ni d'utilité publique, ni d'intérêt général nous ne sommes pas autorisés à éditer des reçus fiscaux. La fourniture de reçus de paiement sont parfois suffisants.

CFR-UFR : Synthèses dans le journal

Réponse : François Jacquet indique que des extraits du CDCA-Lien peuvent être insérés dans le journal.

Elections présidentielles : Pas de réponse dans le journal d'Avril, pourquoi ?,

Réponse :

Le secrétaire général : la CNRM a adressé un courrier à chacun des candidats à l'élection présidentielle. 4 réponses sont parvenues, la première a été insérée dans le journal. Les trois autres sont en première page du site de la CNRM.

Polémique SALUN :

Réponse : Le président indique que c'est un droit de réponse qui souligne un point de vue différent de celui exprimé dans son éditorial.

La prochaine assemblée générale se déroulera le vendredi 25 mai 2018 à Albi.

§